

HISTOIRE



HISTOIRE DES CIMETIÈRES DE BEYNAT

Les travaux d'extension du cimetière de Beynat ont débuté et vont permettre de résoudre pour de longues années le problème de l'insuffisance de surface actuelle de notre cimetière. Cette actualité est une bonne occasion de connaître l'histoire des cimetières de Beynat, sujet pouvant paraître sombre, en fait passionnant.

Le plus vieux cimetière de Beynat.

S'il est vrai que « les dolmens sont souvent interprétés comme des monuments funéraires ayant abrité des sépultures collectives » alors, le plus vieux cimetière n'est-il pas le dolmen de Brugeilles, dit de la « cabane de la fée » classé monument historique en 1910 ?

Le cimetière autour de l'église

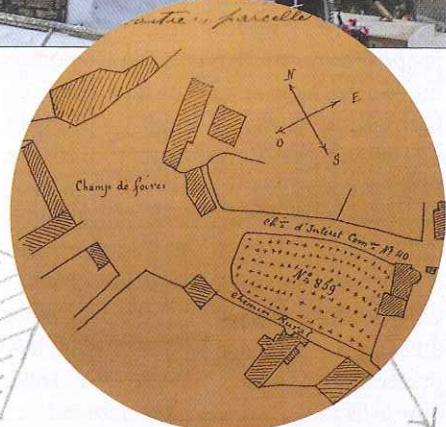
Au-delà du clin d'œil et pour quitter le néolithique, on peut – *bien que nous n'ayons trouvé aucun document ni indice* – sans crainte de se tromper, penser que le cimetière se trouvait autour de l'église qui date du XI^{ème} siècle. Nous étions alors en plein cœur du bourg. Le cimetière était certainement exigü comme les cimetières du Moyen Age, et non emmuré ; jusqu'au XVIII^{ème} siècle on y circulait librement, marchés et foires y étaient organisés et « les vivants cotoyaient les morts ».

Inhumation dans l'église

On enterre également les morts dans l'église. Cette pratique était tout à fait habituelle au Moyen Age et dans les siècles qui ont suivi. L'ordonnance royale du 10 mars 1776 interdit l'inhumation dans les églises. Il faudra attendre 1778 pour que cette ordonnance soit suivie d'effet : à notre connaissance, les 2 dernières inhumations à l'intérieur de l'église ont eu lieu d'une part en juillet 1778 on enterra alors Mathurine Vergne, veuve Roussie, laboureur de La Faurie et d'autre part le 16 novembre 1778 Hélène Chapoulie, veuve Signole, cabaretier au bourg. On voit que dans ces deux exemples, contrairement à ce que nous imaginons, les prêtres ou notables n'étaient pas seuls à être inhumés dans l'église.

Puy de Noix

Siège pendant plus de 500 ans d'une commanderie templière puis hospitalière, Puy de Noix avait son propre cimetière autour de la chapelle Saint Jean ainsi que nous le rappelle Michèle Vergne. Le dépouillement de l'état civil apprend qu'en un siècle, de 1692 à 1791 plus de 140 sépultures y furent accueillies, cela concerne les habitants de Puy de Noix mais aussi de La Brande et parfois du Perrier. La dissolution des ordres religieux en 1791 mit fin à ces pratiques. Comme à Beynat, on enterra dans la chapelle St Jean, la dernière inhumation en novembre 1778.



Le cimetière du 19^{ème} siècle à Beynat

Se trouve à l'emplacement de la place du Souvenir plus communément connu des beynatois sous le nom de place du Monument aux morts. On ne peut que faire des supputations sur la date de sa création. On peut penser que c'est au 18^{ème} siècle où on se préoccupe d'hygiénisme et à la suite de cette ordonnance royale du 10 mai 1776 qui incitait fortement les communes à mettre les cimetières hors les murs que le cimetière se soit déplacé à ce moment là sur la place actuelle du Souvenir. Ceci est plausible, Beynat étant peu développé à l'époque à cet endroit. Très vite ce cimetière va montrer ses limites, trop étroit, insalubre et trop près de maisons qui vont occuper peu à peu sa proximité. Dès 1842 le CM sous la présidence de Pierre Dussol, notaire et maire de Beynat, propose le changement du cimetière. A sa place on projette, outre



l'agrandissement du champ de foire, d'y construire une mairie, prétoire de justice et école. Il faut dire qu'à cette époque la mairie se trouvait encore ... au presbytère ! et que l'école se tenait dans la maison de l'instituteur, Mr Pierre Guérin, maison Debas dans le haut du bourg.

Douze ans plus tard, en 1854, l'affaire revient au premier plan pour des raisons de salubrité publique et du respect dû « aux cendres des morts ». Le CM avec à sa tête Augustin Borie qui n'est autre que le frère de celui qui deviendra St Pierre Dumoulin Borie, vote contre et invoque le manque de moyens de la commune malgré la proposition des frères Borie, riverains du cimetière qui proposent de mettre la main au portemonnaie, mais la Commune, selon le Conseil, « se trouve dans un état de détresse et de misère complète », contre l'avis du juge de paix du canton, Auguste de la Praderie, maire de Lanteuil, qui proteste auprès du préfet. L'arrivée d'un nouveau maire, Christophe de Cosnac, fait revenir l'affaire à la table du CM sous la pression des autorités préfectorales, reconnaissant en 1861 que la translation du cimetière est ... urgente ! on nomme... une commission chargée de trouver un emplacement convenable.

En mai 1861 le CM fait le choix d'un terrain qui paraît propice appelé « bois des prêtres » de près de 5000m2 en pente, orienté au nord et loin des maisons, comme le demande le décret de Napoléon 1er du 23 prairial an 12 (juin 1804) et qui est la référence en la matière.

Les beynatois seront intéressés de savoir que le nouveau cimetière se serait trouvé dans la châtaigneraie en arrière du bâtiment de l'hôtel des touristes (qui n'existait pas à l'époque), actuellement Le CalyJoe.

Les riverains sont prêts à payer leur part et le CM vote à l'unanimité l'achat du terrain. Le préfet et le sous-préfet exultent : l'affaire est dans le sac !

Que nenni ! de 1864 à 1878, l'affaire semble « enterrée » et l'on n'entend plus parler de cimetière, d'insalubrité et d'exiguïté.

Il faut attendre 1878 pour que le nouveau maire, Jean-Baptiste Borie,

négociant, qui n'est autre que le fils de Pierre Borie, maître maréchal et...riverain du cimetière, remette l'affaire sur le tapis. Une fois de plus le CM vote contre le projet.

Trois ans plus tard, en 1881, Jean-Baptiste Borie demande au CM de statuer sur le cimetière et son déplacement. Le CM est d'accord, on choisit un terrain, ce sera celui de Jean Pauliat, notable de Beynat, dont nous reparlerons. Ce terrain est celui du cimetière-actuel (au moins dans sa partie ouest, partie la plus ancienne) entre les routes de Tulle et d'Aubazine. La commune a alors près de 2000 habitants (recensement de 1881) et le terrain de près de 5000 m2 devrait faire l'affaire. Mais la période à Beynat est troublée et en 1882 JB Borie perd sa place de maire au profit du «vieux» Christophe de Cosnac, qui meurt quelques semaines plus tard.

En décembre 1882, Félix Dussol est élu maire de beynat et le restera jusqu'en ... 1908, soit 26 ans ! c'est un maire bonapartiste quand la Corrèze devient républicaine.

De 1882 à 1904 entre le maire et les autorités préfectorales, la guerre est déclarée !

Que reproche t-on au cimetière de Beynat ?

• Il n'est plus conforme au décret napoléonien de 1804, il est exigü, à peine 1500m2, il est presque au centre du bourg, borné au nord est par le chemin d'intérêt communal, actuellement route de la Grafouillère et au sud ouest par un chemin rural (*petit chemin actuel sous la place du souvenir reliant la place à l'actuelle route de Meyssac*) avec entrée sur le champ de foire.

• L'emplacement se trouve en surélévation de 2 m au moins sur les 2 voies avec une forte pente entre les 2 chemins.

• Le mur de soutènement est en très mauvais état, on dit que les chiens y entrent et y déterrent les morts, les fosses d'inhumation ne sont creusées qu'à une profondeur de 1m50 au moins laissant les corps à 0,5m au moins au dessus des chaussées. Il y avait risque de chutes des cercueils sur le chemin rural du fait de la pente et des risques d'éboulement, il n'y a pas d'allées, il faut enjamber les tombes et encore n'y a t-il pas à la fin du 19ème siècle

au cimetière à Beynat de concessions qui auraient augmenté les besoins en surface.

• L'été aux fortes chaleurs s'y dégagent des «exhalaisons putrides».

• Le cimetière ne répond plus aux besoins de la commune et ne peut donner satisfaction à ceux qui ont le culte des morts» selon l'expression de Pierre Fournier architecte chargé d'expertiser le cimetière en 1904, à la suite d'une demande de... la Présidence du Conseil *En 1882, tout le monde est d'accord sur l'urgence de la translation, cependant la*



municipalité de Félix Dussol ne veut pas aller au delà de l'achat du terrain « Pauliat ».

• Les autorités préfectorales, l'évêque, le Conseil de fabrique présidé par Joseph Ulmet, sont d'accord pour le changement du cimetière et pour adopter le terrain Pauliat : près de 5000m2, bien situé au nord avec une pente marquée favorisant le drainage du sous-sol, loin du bourg, à plus de 100m de la première maison, il répond parfaitement aux exigences du décret napoléonien de 1804.

• De 1882 à 1889, rien ne se passe !

• En 1889 cerise sur le gâteau, Jean Pauliat a le bon goût de mourir et de léguer son terrain à la municipalité à la condition qu'il y fut créé le nouveau

cimetière et qu'il y puisse bénéficier en son centre d'une concession à perpétuité. Le CM à l'unanimité accepte le legs et déclare Jean Pauliat bienfaiteur de la commune et demande que ce soit consigné sur la délibération du Conseil pour que « cette action honorable soit connue de la postérité ».

Qui est Jean Pauliat ?

• Son père, Mathurin s'est enrichi dans la 1ère moitié du 19ème siècle avec la tresse de seigle dont il a été un marchand des plus actifs sur le pays. Lui-même est fortuné d'autant qu'il

a beaucoup prêté et a gagné ainsi terrains et immeubles des emprunteurs qui ne pouvaient les rembourser (cf L'or de la paille de MF Houdard). Il s'est marié trois fois, ses deux premières femmes sont décédés et il laisse en 1889 une veuve Marguerite Amadiou d'origine cantalienne. Il n'aura aucun enfant. Il est membre du comité de bienfaisance auquel il allouera un legs de 1000 francs, il est considéré par ses amis comme un républicain « sincère et loyal ». Il a fait de son cousin, Aymard Sol-Lalande, notaire à Beynat et adjoint au Maire, son légataire universel. *Nous sommes en 1889, comment peut-on expliquer un blocage qui ne trouvera pour le transfert du cimetière que...son issue en 1905 !*

Un certain nombre d'éléments vont expliquer cette véritable guerre de tranchées qui va opposer la municipalité de Beynat avec à sa tête Félix Dussol et les autorités administratives ainsi qu'un certain nombre de notables et de représentants du peuple corrézien.

• Comme souvent à cette époque et dans de nombreuses communes françaises, la population est réticente à accepter la translation d'un cimetière s'agissant d'une forme de « piété envers les morts », d'attachement pour le cimetière, lieu d'inhumation des parents et proches auprès desquels elle souhaite être enterrée à son décès.

• C'est ainsi que, malgré une pétition en 1891 de 72 habitants réclamant la translation d'urgence au Préfet, portée par le Conseiller Général du canton Louis Brugeilles qui demande d'agir énergiquement, en 1902 lorsqu'il s'agit de se déterminer à l'occasion de l'enquête commodo incommodo, 30 déclarations sont favorables à la translation contre près de 200 qui la refusent.

• Comme lors des périodes étudiées précédemment la Commune a des finances contraintes et le CM de cette fin du 19ème aura beaucoup dépensé pour la route Brive Argentat qui passe dans la grand rue nouvellement créée pour aller vers la Grafouillère en jouxtant le cimetière. De plus, la construction de la mairie, justice de paix et école de filles (mairie actuelle), va gréver le budget de la commune.

• Si le terrain du cimetière a été accepté en legs par le CM en 1889, en fait le CM ne savait pas que la veuve de Jean Pauliat, est usufruitière de ce terrain et demande 1000F pour lever l'usufruit (à titre de comparaison le terrain valait un peu plus de 2000 F lorsque le CM souhaitait l'acheter).

• Enfin il ne faut pas sous-estimer la dimension politique de l'époque.

Le second empire s'est écroulé en 1870 mais la consolidation définitive de la 3ème république ne s'est faite qu'en 1879. A Beynat Félix Dussol, bien que rallié tardivement à la République est considéré comme Bonapartiste dans une Corrèze républicaine qui va se radicaliser de plus en plus au fil des années. N'oublions pas non plus que l'époque était aux luttes politiques

fratricides, farouches et parfois physiques entre Félix Dussol et le sulfureux Michel Mielvacque de Lacour. Ils s'affronteront durement au bénéfice de Dussol aux élections municipales en 1884 mais en 1892 Mielvacque soutenu par les républicains, étrille Dussol aux élections cantonales. Tout cela laisse des traces d'autant que François Borie, conseiller d'arrondissement, riverain du cimetière et dont la famille se bat depuis 1864 pour la translation du cimetière, n'est autre que le bras droit de Mielvacque de Lacour.

Les tenants de la translation du cimetière se recrutent :

- premièrement auprès des riverains, François Borie déjà cité, greffier de justice de paix, JB Borie ancien maire, Louradour propriétaire de la maison abritant la poste (ex-maison Wargnier), Coste, huissier de justice (actuel emplacement maison Fontourcy), Leyx, futur maire de Beynat et dont une partie de la maison abrite l'école des filles ;

- deuxièmement auprès des républicains de Beynat farouchement opposés à la municipalité Dussol,

- troisièmement auprès des autorités préfectorales qui vont travailler d'arrache-pied pendant des années à faire respecter les lois de la république et vont faire une guerre de chaque instant à la municipalité entre 1888 et 1904.

Le dossier de correspondance entre le Préfet (Elisée Becq) et le sous-préfet (Ernest Dufay) est impressionnant et volumineux et se poursuivra dès 1901 avec la présidence du Conseil, Ministère de l'intérieur occupé par Emile Combe.

- Quatrièmement auprès des conseillers d'arrondissement successifs, François Borie bien sûr mais aussi Ernest Sol-Lalande maire du Pescher et frère d'Aymard, adjoint au maire de Beynat.

- Cinquièmement auprès du député de la Corrèze, le Dr Lachaud dont les mots ne sont pas assez durs vis à vis de Félix Dussol

- Sixièmement auprès des conseillers généraux successifs de Beynat, Louis Brugeilles, Mielvacque puis JB Laumond qui furent tous les trois députés. « nous n'en finirons jamais » - « quand le



préfet en aura assez de ces chinoïseries » - « il y a bien trop longtemps que le CM se moque de nous », c'est peu dire que les autorités s'impatientent.

De l'autre côté le CM fait front.

- Le maire reste très tranquille vis à vis des articles de presse et droit dans ses bottes vis à vis des mises en demeure du préfet. Il écrit au sous-préfet en 1902 que les « racontars mensongers de la presse le laissent froid », fustige « la délation de quelques personnages qui persistent à tromper l'administration dans un but d'intérêt privé ». Le 17 août 1902, malgré les tractations qui permettent une baisse substantielle de la levée de l'usufruit de la veuve Pauliat, Félix Dussol et son conseil « ne céderont pas et... attendront la mort de l'usufruitière. ».

- Le 16 septembre 1902, le CM rejette l'avis du commissaire enquêteur, dit : « qu'il n'y a pas lieu à transfert ni dans le terrain Pauliat et ailleurs, rapporte et annule comme c'est son droit, toutes les délibérations antérieures » !

- À la séance extraordinaire du 1er février 1903 la dépense pour la translation du cimetière, si elle était votée, serait « une véritable folie financière »

- A la séance du 1er juin 1903, le CM déclare avec aplomb « que le cimetière est parfaitement satisfaisant et que le projet sur le terrain Pauliat, s'il était adopté, serait un véritable cloaque »

- A la séance extraordinaire du 12 juillet où il est question d'un transfert d'office par le Préfet, le CM s'obstine à dire « qu'aucune nouvelle raison valable n'existe pour la translation du cimetière », mieux, le CM va faire dans sa délibération une leçon sur la fiscalité et sur la démocratie : le CM « considère que c'est à celui qui paye l'impôt qu'il appartient de le consentir » et « tout impôt forcé dont l'utilité est douteuse constitue un attentat anti-démocratique » entendu que « le conseil entend s'inspirer de ces principes chers à la démocratie ».

Mais le 19 juin 1904 Félix Dussol et son conseil vont enfin enterrer la hache de guerre, la Chambre des députés qui vient de s'emparer de l'affaire vote l'imposition d'office de la Commune pour la translation du cimetière. Alors, pour « ménager la bourse du contribuable », le CM demande l'annulation de

l'imposition d'office, vote un emprunt à long terme et décide d'un transfert rapide par une adjudication immédiate. Le 26 janvier 1905 une affiche officielle annonce la prochaine adjudication, celle-ci sera passée en février 1905 en faveur des entrepreneurs de Beynat, Faurie et Dauzier.

Pendant toute cette période agitée, un homme est à remarquer : Jean Delbos, agent-voyer cantonal. Il jouera, avec tact et professionnalisme, les « messieurs bons offices » tant auprès de la



municipalité, que des autorités préfectorales et des services d'hygiène de la Corrèze. Il participera à la conception et réalisation du cimetière comme il l'avait fait quelques années auparavant aux travaux de la nouvelle mairie.

Dès 1905 on va commencer à enterrer dans le nouveau cimetière.

En 1921, l'ancien cimetière est définitivement désaffecté.

A sa place un monument aux morts sera érigé au centre d'un jardin public (séance du CM du 2 avril 1922), le CM souhaite un monument « sobre dans ses lignes et grandiose dans sa simplicité » et dans sa séance extraordinaire du 25 juin 1922, le CM souhaite que « les ouvriers de la commune spécialisés dans ces travaux (la construction du monument aux morts) puissent généreusement participer et s'employer à donner à ce monument la perfection et la grâce de construction que

réclame une œuvre si digne et si durable, à la gloire des soldats de Beynat, morts pour la France ».

Le 27 février 1921 Mathurin Leyx et son Conseil votent une concession gratuite à perpétuité pour les morts de la grande guerre.

Le cimetière sera agrandi en 1968 sous le mandat de Michel Bernical

par une parcelle contiguë à sa partie Est. Michel Bernical lutta avec difficulté pour obtenir les subventions et

conclura une lettre adressée au sous-préfet de l'époque : « s'il est facile de garder les vivants, il n'est pas facile de conserver les morts et l'urgence des travaux se fait chaque jour sentir davantage ».

Le cimetière actuel de Beynat aura fait couler beaucoup d'encre et mobiliser beaucoup d'énergie, il reste très particulier pour les beynatois et surtout pour ses visiteurs par sa configuration et ses nombreuses verrières si originales qui lui donne un aspect assez spécifique qu'il conviendrait – pour toutes ces raisons – de protéger. Ainsi va la vie ... et la mort !

Sources :

Mairie de Beynat : délibérations du CM
Archives départementales de la Corrèze :
côte 2/O Beynat

Ouvrages :

« Retour à la terre » de Maurice Robert, Ed. Maïade
« L'or de la paille » de M.F Houdart, Ed. Maïade

Remerciements :

Michèle Vergne, Olivier Geneste.